

**IDEX Université Grenoble Alpes**  
**Appel à Projets**  
**Création de services innovants dans le champ de la vie étudiante**  
Années 2017 – 2018 – 2019 (2 sessions par an)

L'IDEX Université Grenoble Alpes lance un appel à projets pour soutenir les activités de création de services aux étudiants dans le champ de la vie étudiante. Les projets devront correspondre aux deux objectifs portés par le volet Vie étudiante de l'IDEX à savoir : « développer les services en impliquant les étudiants et en recourant au principe de services créés par les étudiants pour les étudiants » et « positionner la vie étudiante comme un élément de la formation « informelle » sur le campus ».

Ce fonds de soutien a donc pour objectifs de favoriser l'émergence de services innovants, de valoriser le sentiment d'appartenance à la communauté, d'assurer l'utilisation pertinente du numérique et de soutenir les initiatives qui privilégient une démarche active des étudiants. L'enveloppe dévolue à ces projets est de 441 944 € au total sur la période 2016-2020.

Ce fonds de soutien vise à offrir le « coup de pouce » nécessaire pour le développement d'une idée, mais n'a pas vocation à assurer le fonctionnement pérenne. A l'échéance de ce soutien, les initiatives soutenues devront trouver un moyen de financement autonome.

En fonction des fonds disponibles restants, cette troisième vague pourra comprendre une deuxième session.

Les projets incluant des partenaires hors IDEX Université Grenoble Alpes, des entreprises, des associations non étudiantes (ONG...), des collectivités sont éligibles, mais seuls les partenaires de l'IDEX disposeront du fonds IDEX.

L'appel à projets « création de services innovants dans le champ de la vie étudiante », objet du présent document de cadrage, est lancé auprès des établissements partenaires de l'IDEX et de leurs partenaires dans le champ de la Vie Etudiante.

## **Projets éligibles**

Les projets éligibles concernent la création de services innovants privilégiant une démarche active des étudiants. Pour susciter leur adhésion, ces services pourront prévoir une utilisation pertinente du numérique. Ces projets doivent porter sur l'un des domaines de la vie étudiante. Ils seront portés par un établissement partenaires de l'IDEX.

Sous réserve d'éligibilité, les projets présentés et non retenus peuvent être présentés à nouveau.

## Financement

Nature des dépenses susceptibles de faire l'objet de financement :

- Dépenses de fonctionnement (prestation de services, dépenses de petits équipements, frais de mission / déplacements, frais de communication ...).
- Dépenses d'équipement (Sont considérées comme dépenses d'équipement les achats matériels ou immatériels dont la valeur unitaire est supérieure à 4 000 euros HT).
- Ressources humaines (salaires des personnels recrutés en CDD pour le projet, stages étudiants, vacations étudiantes, heures complémentaires d'enseignement pour les activités de formation prévues dans le projet ...)

Les projets présentés devront, dans la mesure du possible, faire l'objet d'engagements financiers complémentaires aux demandes de financement présentées au titre du fonds de soutien. Les projets seront présentés en coût consolidé faisant clairement apparaître les apports des différentes parties prenantes et identifiant la contribution IDEX. Les apports (incluant la valorisation du personnel, mise à disposition de matériels / de locaux) devront à minima représenter 50% du budget total consolidé.

## Critères de sélection

La sélection des projets par le jury s'appuiera notamment sur les critères suivants :

- Innovation et caractère interdisciplinaire (interdisciplinarité dans la réalisation du service ou dans le service lui-même)
  - la pertinence des objectifs du service.
  - l'innovation par rapport à l'existant
  - la mobilisation de l'interdisciplinarité.
  - Implication des étudiants dans la création du service
  - le positionnement national et international (l'objectif est de porter les services universitaires au niveau des standards internationaux).
- Visibilité et attractivité du site
  - La qualité des engagements en termes d'amélioration de la qualité de la vie des étudiants
  - Les engagements en termes d'attractivité et de contribution au sentiment d'appartenance à la communauté
- Moyens et pérennité du projet
  - Le projet doit démontrer la capacité à pérenniser le service
- Environnement
  - impact environnemental et social

## Constitution des dossiers

Les renseignements suivants seront demandés:

- l'identification des porteurs de projet (contexte, acteurs...)
- le descriptif du projet (constats, objectifs, détails, attendus, dissémination, pérennisation)
- la planification sur l'année 2019 ou plus si besoin (calendrier)
- l'évaluation proposée (indicateurs envisagés...)
- les demandes de soutiens financiers IDEX (fonctionnement, vacances, heures et soutien...)
- le budget consolidé par action composé de la subvention IDEX et des apports extérieurs

Les postulants doivent joindre les lettres de soutien de leur direction/ou des instances de pilotage, de partenaires internes ou externes à leur projet.

Pour les projets pluri annuels ayant déjà obtenus une subvention, le porteur de projet devra fournir un bilan qualitatif et quantitatif accompagné d'un état récapitulatif des dépenses réalisées.

## Composition du jury

Le jury est composé des membres de la Commission exécutive Vie étudiante de l'Idex.

## Engagement des candidats / Documents à restituer :

Les porteurs de projets pour lesquels un financement sera octroyé s'engagent à :

- tenir informé l'assistant à la gestion de l'avancée du projet,
- présenter le bilan financier global du projet (coût consolidé) en janvier après la fin d'année budgétaire,
- à apposer de manière lisible le logo « Univ. Grenoble Alpes » et le logo Investissement d'Avenir accompagné de la mention « financé par IDEX Université Grenoble Alpes » sur tous les outils de communication produits pour l'exécution du projet,
- garantir l'éligibilité des dépenses conformément au règlement financier de l'ANR,
- remplir et faire signer la maquette du reporting IDEX (un document par établissement) signé par l'agent comptable de l'établissement qui devra être transmis à la ComUE UGA,
- si la durée du projet dépasse un an, préparer et présenter un bilan intermédiaire à la fin de chaque année de mise en place pour mesurer son impact et pouvoir le comparer aux objectifs attendus.

- réaliser une évaluation qualitative et quantitative du projet : élaboration d'un bilan établissant une vue synthétique du projet et mentionnant les points négatifs et positifs ainsi que des propositions d'amélioration selon le modèle fourni.
- contribuer à la valorisation du projet après sa réalisation : rédaction éventuelle d'un article dans les médias de communication interne de la Communauté, présentation lors de journées de promotion (par exemple journées d'accueil).